



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

Commission Formation delta

En 2004, la commission formation delta s'est réunie sur deux jours en novembre. Une journée en séance spécifique delta, une journée en commun avec la commission formation parapente.

La commission a participé à la commission des labels sur trois jours également en fin d'année.

Je tiens à rappeler qu'un outil de promotion du delta est accessible aux clubs delta, à l'opposé des clubs de parapente, c'est l'initiateur de club.

Cet initiateur de club peut enseigner le delta sur pente école en délivrant une licence élève ou une licence découverte. A l'élève, après ces débuts en pente école, de choisir l'école où il va poursuivre sa formation.

A noter encore cette particularité pour le delta, le moniteur a d'office le statut d'initiateur quand celui-ci officie en club.

Je rappelle aux deltistes qui souhaitent devenir moniteurs qu'une fois possesseur du brevet confirmé, le pilote peut se lancer dans la filière du monitorat après avoir trouvé un moniteur comme tuteur.

Didier DOMERGUE

**Ce compte rendu est la synthèse de celui de la commission formation delta et parapente des
20 et 21 novembre à Valence**

1 / QBI :

Dans le cadre de l'harmonisation de la qualification biplace, il ressort :
une harmonisation difficile due aux spécificités des sites et des pratiques. L'évaluation doit se faire sur des savoirs identiques. Les conditions de pratiques différentes ne doivent pas influencer sur la possibilité d'harmonisation des différentes Qbi. Sur la qualité du message à faire passer dans les QBI la nécessité de revenir à une pratique raisonnée (diminution de la prise de risque) est de mise.

Coûts des formations :

Les moniteurs sont le plus souvent rémunérés à 137 € par jour. Les frais de structures tournent vers 60 € et les navettes entre 60 et 90 €. Les Ligues sont seules décisionnaires des tarifs de leurs formations.

Proposition de modification du contenu de la préformation biplace : proposition adoptée à l'unanimité par la CF :

Validation de la préformation suite à une évaluation solo en pente école, 1 vol solo et 1 séance de pente école biplace minimum. Statut d'élève biplaceur soit directement à l'issue de la formation, soit durant la première action de formation.

Problématique de l'assurance en biplace : un point est fait sur le contexte de l'assurance (RCA pilote + RC biplace avec complément proposé au passager).

Liste des ligues représentées en commission formation et, de fait, organisatrices de Qbi parapente en 2005

PIdF ; Alsace ; Bretagne ; Basse Normandie ; Rhône Alpes ; Auvergne ; Paca ; Midi Pyrénées ; Poitou Charente ; Lorraine ; Languedoc Roussillon ; Réunion, Bourgogne Franche Comté.

2 / Monitorat fédéral :

En 2004, un cursus modulaire et un compacté (Aurel) avec pour la première fois un examen final commun. La nouvelle formule n'a posé aucun problème insurmontable et a répondu aux attentes de la commission en terme de contrôle de connaissances.

Réflexion sur les prérogatives et les champs d'actions du monitorat fédéral :

Il est entendu que les moniteurs fédéraux encadrent l'ensemble de la progression au sein des écoles de club. Leur intervention dans les écoles à statut professionnel est incompatible avec le cadre réglementaire, ils ne peuvent donc pas y officier. D'autre part, il apparaît que la motivation des futurs moniteurs est orientée soit vers un allègement dans le BEES parapente, soit vers l'accueil des pilotes niveau brevet initial au sein des clubs. Ces derniers s'y impliquent souvent largement alors que le cadre actuel n'est pas très précis.

Prérogatives du MF adoptées en CF :

Moniteur

- Intervient au sein des écoles de club sur l'ensemble de la progression.
- Ne peut intervenir dans les écoles à statut professionnel.
- Intervient au sein des clubs avec des pilotes brevet initial minimum.



Elève moniteur dans le cadre de son stage en situation

- Intervient en école de club sous la responsabilité de son conseiller de stage, peut faire partie de l'équipe pédagogique.
- Intervient en école professionnelle sous la responsabilité de son conseiller de stage. Ne peut faire partie de l'équipe pédagogique et doit intervenir au contact direct de son conseiller de stage, il n'a pas à être seul à un poste à responsabilité.

Il est demandé à la DTNe d'étudier et de faire évoluer la formation du MF en fonction des évolutions proposées. Il ne sera donc programmé qu'un compacté en 2005 afin de pouvoir avancer sur ce dossier. Une proposition sera faite à la CF 2005 pour mise en œuvre en 2006.

3 / Les cycles de la formation et les brevets nouvelles formules :

Certaines écoles n'ont pas encore mis en place ces cycles de formations dans la pratique mais les écoles qui ont joué le jeu cette année semblent satisfaites de cette évolution.

Les sessions de brevet de pilote confirmé ont été une réussite dans l'ensemble des ligues consultées et semblent répondre aux exigences en terme de connaissances théoriques et techniques définies par la commission.

Aucun mauvais retour d'école professionnelle à l'encontre du nouveau passeport ou de l'évolution de la progression du pilote en trois cycles.

4 / Parachute de secours en écoles :

Aujourd'hui, la charte des écoles recommande l'emport d'un parachute de secours en biplace et pour les élèves à un niveau de progression le nécessitant. Concernant le biplace, la question semble entendue, les biplaceurs ne l'ayant toujours pas inclus dans leur matériel de vol très minoritaires et marginalisés. En ce qui concerne son emport par les élèves, une évolution très sensible se dessine notamment au travers de l'étude des dossiers des écoles. Par ailleurs, c'est un élément parfois pris en compte judiciairement lors de certaines affaires d'accident en école. Chacun convient qu'il est utile, soit lors de rupture de matériel, soit lors d'incidents de vols irréversibles (cravate) soit lors de collisions. Il apparaît que la collision est, des trois, le risque le plus fréquent. Suivant les sites, ce risque varie ; il appartient aux enseignants de l'évaluer et d'en tirer les conclusions qui s'imposent au cas par cas afin de respecter l'obligation de moyens.

Le texte de la charte des écoles nous paraît complètement encadrer cette situation

5 / Pilotage avancé et recyclages moniteurs:

Rappel : En Cf 2003, nous avons décidé d'introduire de la formation continue des moniteurs afin, à la fois, d'élever le niveau technique de ceux-ci et surtout d'apporter à leurs élèves, à chaque niveau de la progression, de nouveaux éléments de pilotage. Cette action a été initiée par un stage de formation des cadres qui s'est transformé en séminaire pilotage. Lors de ce séminaire, nous avons initié le travail fondamental et défini le cadre de l'enseignement en milieu aménagé (ex SIV).

Ensuite, ont été mises en place, des actions de formation continue des moniteurs, 3 pour 23 moniteurs à l'automne. Le syndicat a aussi, de son côté, mené 3 actions de recyclages en 2004 pour 21 élèves. Contact est pris avec le syndicat pour envisager une reconnaissance mutuelle et harmonisation des actions de formation continue en 2005.

1 stage de formation en milieu aménagé pour 8 moniteurs a été mis en place suite à une forte demande alors que non prévu initialement. Il a été axé sur la pédagogie et l'organisation liée à l'enseignement en milieu aménagé avec gestion d'élève en situation réelle.

Un séminaire en novembre, a conclu pour 2005, cette action par un travail sur la progression du pilotage (du cycle 1 à au-delà du cycle 3) et d'autre part sur le contenu de la progression du pilotage à chacun des cycles de formation et au-delà. Parallèlement, nous avons affiné l'ensemble du cadre de pratique fédéral du pilotage (cahier des charges des divers stages, de l'enseignement en milieu aménagé, les coûts et calendriers des actions vers les moniteurs en 2005). Nous sommes en mesure de proposer un fascicule formation continue des moniteurs et formation enseignement en milieu aménagé pour 2005. Ce document doit encore être complété par l'aboutissement du détail de la progression, ce que nous nous sommes engagés à mener à bien pour avril 2005 date de début des formations.



6 / Les outils et supports pédagogiques :

Une forte demande existe notamment par les écoles. Pour le moins, il est décidé de réaliser un CD-ROM avec les planches du passeport comme support théorique. Un CD-ROM comprenant le passeport en version numérique sera produit pour le printemps 2005 et distribué par l'intermédiaire des RRF.

7 / Formation delta :

La solution personnalisée (tutorat) est indispensable pour la formation et l'examen des moniteurs. Il y a une demande, cette année, concernant le seul pilote formé en 2004. Pas d'examen organisé cette année. Pour le faire, la théorie sera validée par Ambroise Pouget qui a assuré le suivi, et la technique sur la compétition et Didier Mathurin réalisera l'évaluation pédagogique

L'initiateur delta reste intéressant pour les pratiquants, et utilisé. A maintenir.

Il apparaît important que les organisateurs de compétition delta en remorqué puissent identifier une formation préalable au treuil. Il faut se rapprocher de la FFPLUM pour faire délivrer des attestations de pratique qui pourront être prises en compte par les organisateurs.

Comment inciter les pilotes de delta à travailler en remorqué (ou treuil) ?

8 / Handicare :

Objectif d'apprentissage atteint, mais les fauteuils créés ne sont plus adaptés pour le vol de performance. Après 3 ans d'existence, Handicare fait le constat qu'il y a 2 types de fauteuils à utiliser : un pour l'apprentissage, un pour la performance, le second étant développé par Airbulle grâce, entre autres, à la proximité de Serge Bonnet.

La performance pour les personnes handicapées suppose les mêmes risques que pour les valides.

Le premier fauteuil est un outil efficace qui permet de proposer du biplace à toute personne handicapée ou très fragile (personne âgée par exemple).

Une formation spécifique complémentaire de 4 jours s'adresse à tout moniteur intéressé. Un budget de 15000 € issu de fonds européens est affecté uniquement aux actions « handicare ». Je rappelle l'objectif unique de ces fonds et demande la ré-affectation rapide de ces moyens financiers à la ligne budgétaire correspondante.

Concernant cette qualification spécifique, une information et forte incitation sera diffusée aux moniteurs. Le formateur délivrera une attestation de formation, certifiée et enregistrée régionalement par le RRF. Jean-Jacques Dousset centralise ces certifications afin de création d'un réseau.



Dès 1994, la commission formation s'est penchée sur les contenus des formations d'élèves en terme de pilotage.

En 2004, un constat s'impose : la voltige a fait évoluer les techniques de pilotages et les a portées à leur plus haut niveau ; cette évolution doit s'intégrer dans la formation parapente.

Le but ? Augmenter la sécurité active par l'amélioration du niveau technique des pratiquants et des enseignants.

Conjointement, la commission formation et la direction technique nationale ont mené un travail sur ce thème lors de 2 séminaires où se sont retrouvés élus, techniciens et cadres techniques. Lors de ces rencontres, nous avons élaboré une progression pilotage à tous les niveaux, précisé le cadre d'évolution, peaufiné le contenu des actions de formation continue à destination des enseignants et formalisé ceci dans le fascicule « enseignement en milieu aménagé ». Parallèlement, nous avons organisé 3 stages de pilotage pour les moniteurs et mis en place une formation pour les moniteurs désireux d'enseigner en milieu aménagé (c'est à dire au-dessus de l'eau, anciennement milieu sécurisé).

Evidemment, le pilotage ne se découvre pas seulement lors de sessions de formation en milieu « aménagé » mais il doit être développé à tous les niveaux de la progression.

La commission formation et la DTN se sont fixées, comme objectif majeur, de porter ce message dans les Ecoles Françaises de Vol Libre et auprès de tous les moniteurs en leur proposant :

La formation continue des moniteurs thème pilotage

Ces stages de 4 jours destinés aux moniteurs ont pour objectif :

- d'apporter les outils permettant d'introduire plus de pilotage dans la progression du pilote à tous les niveaux.
 - de réactualiser la technique personnelle des enseignants,
 - d'aiguiser les capacités d'observation et d'analyse du moniteur à certains comportements des parapentes.
- Cette formation sera un des pré requis de participation à la formation « enseignement en milieu aménagé ».

Dans une démarche progressive et respectant les aspirations de chacun :

- Travail en pilotage sur les différents axes (augmentation progressive des angles) dans le but d'affiner ses sensations dans la perception du mouvement de la voile, et des informations qu'elle nous fournit.
- Identification et mise en place des automatismes de pilotage adaptés à la gestion des incidents de vol.

La validation d'acquis concernant ces deux points permettra pour ceux qui le souhaitent d'aborder la suite de la progression vers la voltige.

Parallèlement à cet aspect technique personnel, réflexion sur les fondamentaux du pilotage qui doivent permettre une plus grande prise en compte du pilotage dans la progression du pilote élève à tous les niveaux de la progression.

Pour compléter la pratique : mise en place de débriefings des vols, si besoin et suivant possibilité avec support vidéo et intervention théorique.

S'adresse aux moniteurs fédéraux, BEES ou élève moniteur BEES, attention seulement 8 places par sessions.

17 au 21 mai, 21 au 24 mai, 6 au 9 juin à Annecy (74)

4 au 7 avril à La Réunion

En prévision suivant remplissage

12 au 15 septembre à Annecy (74)

26 au 29 septembre à Annecy (74)

Coût 660 € frais techniques et pédagogiques

Ces stages peuvent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle, renseignez-vous auprès de l'organisme dont vous dépendez. Contact au secrétariat fédéral pour aide et suivi : Emilie Sciandra.

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr



Formation « enseignement en milieu aménagé »

C'est une formation de 5 jours destinée aux moniteurs BEES ou Fédéraux qui désirent encadrer des stages de formation en milieu aménagé pour des élèves niveau bleu minimum.

Pour accéder à cette formation, les moniteurs doivent avoir participé, dans les trois dernières années, à une formation continue en pilotage. Possibilité de faire valider un niveau technique associé à la connaissance de l'environnement aménagé pour les moniteurs qui le souhaitent, un dossier libre doit être déposé auprès de la commission formation.

Objectifs :

- Sensibilisation à la logique générale de progression en pilotage.
- Formation à la pédagogie spécifique à l'encadrement en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place technique et logistique de stages en milieu aménagé.
- Formation à la mise en place de séances de contrôle et pliages des parachutes de secours.

25 au 29 avril, 13 au 17 juin à Annecy (74)

En prévision suivant remplissage

10 au 14 octobre à Annecy (74)

Coût 660 € frais techniques et pédagogiques

Ces stages peuvent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle, renseignez-vous auprès de l'organisme dont vous dépendez. Contact au secrétariat fédéral pour aide et suivi : Emilie Sciandra.

Claude BELLESSERT



Le travail de fond mené, depuis que le CV fait partie des activités du vol libre, commence à apparaître de façon très lisible. Durant l'année 2004, la CFCV a poursuivi la dynamique de construction en cours et ceci dans différents domaines :

Formations fédérales :

En 2003, après un long travail de prospective et d'élaboration, les diplômes fédéraux de CV ont officiellement vu le jour, En toute logique, 2004 aura été placée sous le signe de leur concrétisation :

- Stage compacté de formation d'Initiateurs CV à St Martin de Londres au mois de janvier, 11 stagiaires.
- En partenariat avec le CDVL de Corrèze au mois de mai, stage à l'attention d'animateurs dans le cadre d'un projet EDCL : 14 stagiaires dont 9 sont officiellement rentrés dans le cursus fédéral.
- Un final ICV s'est déroulé à Valence au mois de novembre.

L'accès par VAE du diplôme de MCV, mis en place dès 2002, continue à attirer des candidats. En effet, si la formation concerne des pratiquants de CV ou des animateurs intéressés par ce support, la VAE correspond bien aux personnes impliquées depuis longtemps déjà dans l'encadrement d'activités cerf-volistes.

Professionalisation :

Dès la conception du diplôme de MCV, le groupe de travail de la CFCV et les CTN en charge du dossier avaient envisagé une possible professionnalisation de l'activité. L'opportunité de concrétiser rapidement cela s'est offerte dès cette année, sous la forme d'un « Certificat de Spécialisation CV de Sport » pour le BPJEPS APT* et également d'une « Unité Capitalisable Complémentaire CV », associée à la spécialité BPJEPS LTP. (APT : Activités Physiques pour Tous ; LTP : Loisirs Tous Publics)

Le CV entre de plain-pied dans la cour des grands ! Faire découvrir la pratique du CV est dorénavant reconnu institutionnellement au même titre que le triathlon par exemple.

Ces qualifications répondent à des demandes des milieux socio-éducatifs, au développement de la professionnalisation du CV dans tous les milieux touchant les jeunes et n'oublions pas, permettent aussi en interne de pouvoir reconnaître le professionnalisme de certains cerfs-volistes qui enseignent parfois depuis plus d'une décennie.

Toujours du côté du MJSVA, le CV a enfin été retiré de la liste des activités se déroulant dans un environnement spécifique au mois d'août. Cela pourrait paraître anodin, mais le frein qui existait au niveau de l'Education Nationale pour le 1^{er} degré ayant disparu ; de vastes horizons s'ouvrent aujourd'hui pour la pratique du CV de sport à l'école.

Développement :

Enfin, si les bases humaines et la matière à partager après remodelage sont bien présentes, il ne manquait plus qu'un relookage de l' « IMAGE CV » auprès, finalement, des futurs pratiquants, jeunes, très jeunes... voir moins jeunes.

Dans cette optique, l'équipe formation a fait naître l'ACROKITE, avec son nouveau nom, son nouveau vocabulaire, ses nouveaux GAMES (jeux, pour les anciens...), ses RUNS (compétition,). Tout est et sera simplifié ou dépoussiéré pour que le public visé, en partenariat avec la commission jeune, puisse rapidement s'épanouir dans l'activité, en parler autour de lui et même monter vers la compétition...

Michel PASSERIEUX et les CT en charge des dossiers formation CV (Karine Legrand, Jacky Bouvard, Chris Cessio).

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr